



Refus de régler une facture

Par **claudio**, le **08/11/2011 à 12:11**

Bonjour, je suis auto entrepreneur en tant que dessinateur en bâtiment. J'ai facturé un dossier à un client sans lui faire signer de devis étant donné que c'est une connaissance de longue date. Je lui ai fait confiance. Ce client ne veut pas régler la facture. Quel recours ai-je ?

Par **Tranber10**, le **18/11/2011 à 09:45**

Bonjour, Avez-vous reçu un bon de commande ? Ou tout écrit confirmant la commande ? Cela est la base en cas de contentieux ultérieur (vous devez pouvoir prouver la commande). Je vous conseille d'envoyer un premier courrier de relance A/R suivi 10 jours plus tard, si non paiement, d'une lettre de mise en demeure. Si votre client refuse toujours de payer, différents recours s'offrent à vous. Vous trouverez toutes les infos et modèles de courriers nécessaires sur <http://www.etrepaye.fr> Cordialement, Bertrand

Par **Pro Serenity**, le **23/11/2011 à 15:55**

Bonjour, Pro Serenity est une société de recouvrement qui est spécialisée dans le recouvrement de créances impayées. Nous vous proposons une prise en charge de vos dossiers. Notre rémunération est à hauteur de 10% du montant des sommes recouvrées. Retrouvez nous sur <http://www.proserenity.com>